

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Étangs littoraux Born et Buch



Les 27 communes du périmètre:

Aureilhan
Bias
Biscarrosse
Commensacq
Escource
Gastes
Gujan Mestras
Labouheyre
La Teste de Buch
Le Teich
Liposthey
Lue
Lugos
Mezos
Mimizan
Mios
Onesse-et-Laharie
Parentis en Born
Pissos
Pontenx-les-Forges
Salles
Sainte-Eulalie-en-Born
Saint-Paul-en-Born
Sanguinet
Saugnacq et Muret
Solférino
Ychoux

(arrêté préfectoral
du 23 mars 2007)

VOIR CARTE AU DOS

UN SAGE POUR :

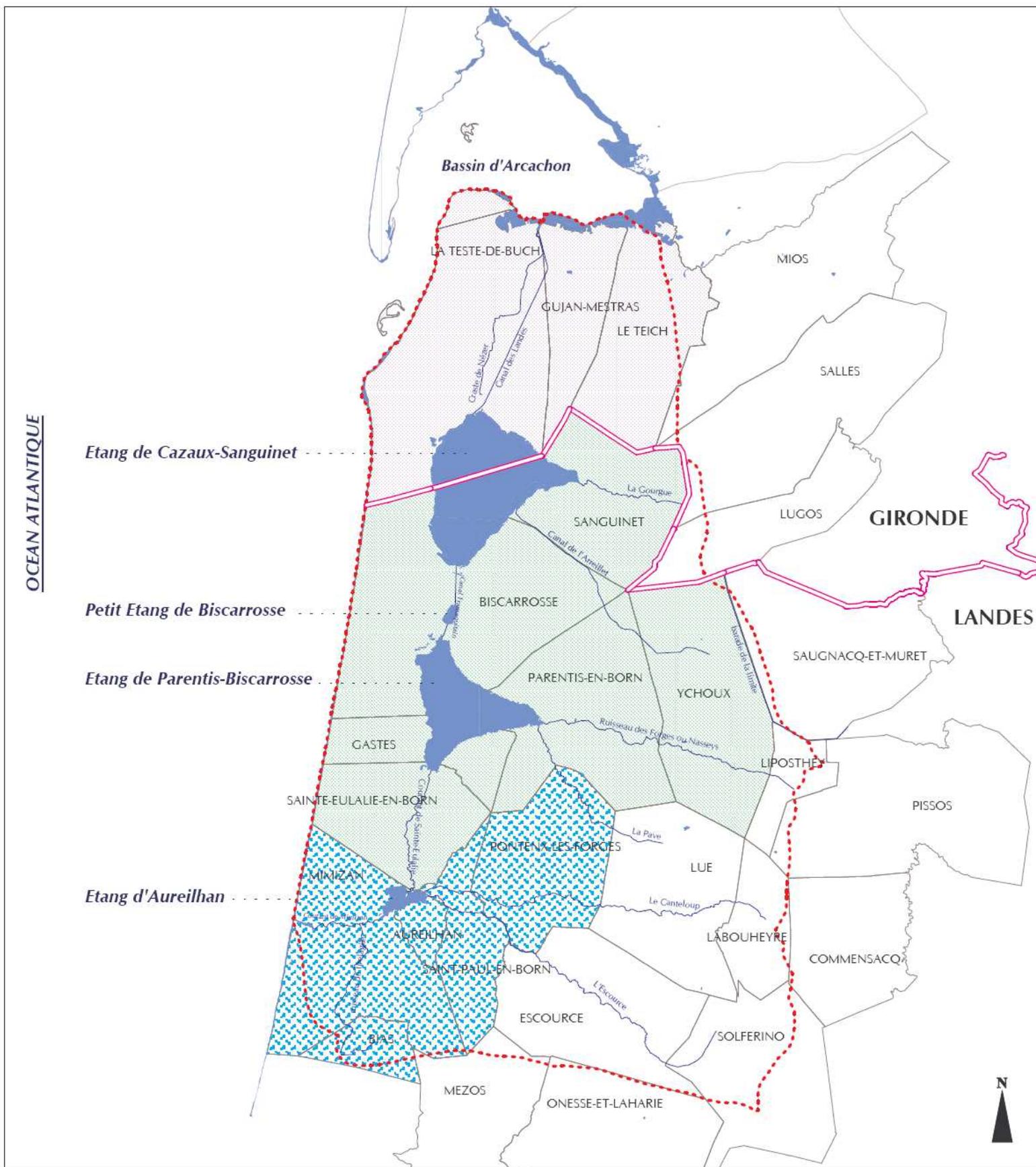
- planifier collectivement la gestion à long terme, de l'eau et des milieux aquatiques et des zones humides à l'échelle du bassin versant des étangs Littoraux Born et Buch,
- résoudre par la concertation les conflits d'intérêt liés à l'utilisation des ressources et des milieux,
- élaborer et adopter des solutions durables, techniquement, économiquement et environnementalement satisfaisantes.

LE BASSIN VERSANT EN RÉSUMÉ :

- Superficie : 1490 km².
- Correspond au bassin hydrographique des plans d'eau de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, du petit étang de Biscarrosse et d'Aureilhan.
- Principaux cours d'eau alimentant et connectant ces lacs et étangs : la Gourgue, le Nasseys, le Canteloup, l'Escource, l'Arreillet, le ruisseau de Tirelagüe, le Courant de Sainte-Eulalie, le Canal des Landes, le Canal transaquitain, le Courant de Mimizan.
- Principales activités liées à l'eau :
Tourisme et loisirs aquatiques (voile, nautisme motorisé, baignade, pêche, hydraviation), chasse, piscicultures, exploitation pétrolière, exploitation forestière et industrie du bois, agriculture irriguée et industrie agroalimentaire.

LES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS :

- **Coordination de la gestion hydraulique** : analyser les besoins et intérêts, adopter un règlement d'eau sur l'ensemble de la chaîne des étangs du Born et du Buch.
- **Amélioration et protection de l'alimentation en eau potable** : pérenniser l'alimentation en eau potable des populations permanentes et saisonnières ; protéger les prises d'eau superficielle (lac de Cazaux-Sanguinet) ; évaluer la capacité des nappes d'eau souterraine.
- **Amélioration de la qualité écologique des plans d'eau** : prévenir la dégradation et préserver la qualité de l'eau, lutter contre le comblement et les plantes envahissantes ; rechercher la compatibilité des objectifs de gestion hydraulique avec le marnage naturel saisonnier ; définir les objectifs d'équilibre du fonctionnement écologique.
- **Préservation et amélioration de la qualité écologique des zones humides et du réseau hydrographique** : connaître et préserver la mosaïque d'habitats associés (marais, rives, boisements humides, landes), leur valeur, état et dynamique ; programmer l'entretien adapté des cours d'eau et des zones humides.
- **Équilibrage des usages et des intérêts entre eux et avec le fonctionnement des milieux** : définir des règles de partage ; évaluer les seuils acceptables d'utilisation et de pression sur les milieux et les ressources (urbanisation, rejets, besoins des de la production et du tourisme).



OCEAN ATLANTIQUE



Limite du Bassin versant des étangs littoraux du Born et du Buch

— Principaux cours d'eau



Communes du Périmètre

— Limite départementale

0 5 10 15

Kilomètres

STRUCTURES INTERCOMMUNALES



Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud



Communauté de Communes des Grands Lacs



Communauté de Communes de Mimizan

Syndicat Mixte GEOLANDES

Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'Eau
Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Avril 2007